

MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023

Etaient présents :

Denis BARROT

Philippe BOUTEILLE

Alexandra CHEVALIER

Eric DUTRIEVOZ

Pierre LUCIANI

Edward MORGAN

Eric MARCEL

Mélanie PEREZ

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Membres excusés : Guy FRACHE - Camille ROBESSON

Convocation : du 27 mars 2023

Secrétaire de séance : Mélanie PEREZ

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 31 mars 2023 à 19h30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

INTERVENTION D'ALEXANDRE PORTIER, DEPUTE

Monsieur Portier est député de la neuvième circonscription du Rhône regroupant les cantons d'Anse, Beaujeu, Belleville, Monsols et Villefranche-sur-Saône. Il est membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée Nationale.

Dans son intervention, Monsieur Portier a rappelé les différentes missions des députés, à savoir : le rôle législatif avec la conception des lois, la partie « terrain » avec l'accompagnement des acteurs locaux du territoire et le contrôle des actions de l'Etat. Il a fait part de la vision des enjeux locaux qu'il défend et présenté le contenu de ses dernières interventions à l'Assemblée Nationale.

FINANCES

Présentation du budget 2023 :

Une présentation du budget 2023 qui s'équilibre comme sui, est faite :

- Section de fonctionnement :
 - o Dépenses : 433 904.96€
 - o Recettes : 654 866.88€
- Section d'investissement :
 - o Dépenses : 103 581.13€
 - o Recettes : 103 581.13€

Il est à noter que cette année, la Mairie doit faire face à d'importantes augmentations financières sur les charges générales (en particulier très fortes augmentations du coût de l'électricité).

Le budget prévoit la poursuite des travaux sur les chemins communaux, des investissements pour l'école (tablettes et mobilier) et des travaux de reprofilage des fossés.

→ Après avoir entendu toutes ces propositions budgétaires, le Conseil Municipal adopte le budget 2023 à l'unanimité des membres présents.

Vote des taux des impôts locaux :

→ Pour l'année 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter de 2% le taux de référence de la part communale des trois impôts en vigueur cette année, à savoir : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Participations Syder et Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues :

Contribution 2023 : conformément à l'article L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales et sur proposition de Monsieur le Maire et de l'Adjointe aux finances :

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de budgétiser la totalité de la participation au Syder pour l'année 2023. Cette participation représente un montant de 35 658.54€.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fiscaliser la totalité de la participation du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA). Cette participation représente un montant de 3 696€.

Subvention aux associations :

Sur proposition du Maire et de l'Adjointe aux finances :

→ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser 12 551€ de subventions comme suit :

- 11 300€ pour l'association Les petits ocques rouges,
- 343€ pour l'Association à Domicile en Milieu Rural de Chazay d'Azergues (ADMR),
- 110€ pour l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP),
- 50€ pour l'association des anciens combattants de Lozanne,
- 150€ pour l'association de l'Espace Pierres Folles,
- 48€ pour l'association gérontologique domiciliée à Anse,
- 100€ pour l'association Docteur Clown
- et 450€ pour l'Association Intercommunale d'Education et de Développement de la Musique de Charnay et Chazay d'Azergues (AIEDM).

SYDER

Le Syder (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône) propose aux différentes communes de s'engager dans une démarche performancielle qui consiste à réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage public et se mettre en conformité avec la norme européenne d'éclairage public (EN 13201). Une réunion avec les techniciens du Syder a été organisée par le Premier Adjoint début mars afin de mieux cerner les contours de ce projet et les impacts financiers.

Il est à retenir que :

- Cette démarche consiste au remplacement des modules d'éclairage des lampadaires existants par des systèmes en leds, moins consommateurs d'énergie. Le matériel proposé est un matériel de qualité, fiable et durable. L'installation sera télégérée et permettra, se besoin est, quelques adaptations et évolutions ;
- Les économies d'énergie générées par ce changement d'ampoules sont estimées à 50% ;

- Le financement de cette démarche devrait représenter un coût annuel maximum de 3 096€ par an sur quinze ans. A ce coût doivent être déduits les économies d'énergie réalisées et les éventuels montants de subventions en cours de mobilisation.

→ Après en avoir longuement délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter l'engagement de la Mairie de Saint-Jean-des-Vignes dans la démarche performancielle proposée par le Syder, à condition de démarrer le paiement à partir de 2025, et sous réserve de bénéficier d'un montant de subvention correspondant à nos capacités financières.

→ Par ailleurs, sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier les horaires d'éclairage public et d'éteindre les lampadaires de 23h à 6h du matin.

POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

Le conseiller en charge de la commission urbanisme fait un retour sur la commission du 30 mars dernier. Les dossiers étudiés par la commission sont présentés en conseil :

- Dossiers en cours d'instruction :
 - o Le permis de construire n°PC 069 212 23 00001 relatif à la construction pour l'exploitation agricole du Domaine des Brosses au 80 impasse de l'école,
 - o Le permis de construire n° PC 069 212 23 00002 relatif à la construction d'une maison individuelle au 132 rue de la Combe,
 - o Le permis de construire n° PC 069 212 23 00003 relatif à la construction d'une maison individuelle route des Pierres Dorées.
- Dossier accordé :
 - o Le permis de construire n° PC 069 212 23 00004 relatif à la construction d'un carport au 217 montée des Grappilleurs.
- Dossiers refusés :
 - o La déclaration préalable n° DP 069 212 23 00004 relative à l'installation d'un conteneur maritime au 96 chemin des Sarments,
 - o La déclaration préalable n° DP 069 212 23 00006 relative à la construction d'un abri de jardin au 517 route des Ocques Rouges.

QUESTIONS DIVERSES

- **Commission communale des impôts directs** : cette commission se réunira le mardi 11 avril en présence exclusive de ses membres.
- **Commission « aménagement touristique et cadre de vie du village de Saint-Jean-des-Vignes »** : une date est à l'étude pour le mois d'avril.

SEANCE LEVEE A 23h45.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
LE JEUDI 27 AVRIL A 19H30**